



# DOSSIER DE PRESSE

## GENERATION ENTREPRENDRE

TOUTES LES SOLUTIONS POUR CREER OU DEVELOPPER SON ENTREPRISE  
MARSEILLE - PARC CHANOT – HALL 1  
11 & 12 mars 2010



Génération Entreprendre est cofinancée par l'Union européenne, l'Europe d'emploi et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds social européen



Contact presse :

La Sud Compagnie – Elsa DAULLÉ

Tél : 04 91 59 84 94 – Fax : 04 91 59 84 95 – Mob : 06 89 86 63 17

daulle@lasudcompagnie.com

<b>- Communiqué de presse</b>	<b>p. 3</b>
<b>- Quelques chiffres sur la création d'entreprise</b>	<b>p. 4</b>
<b>- Les services et animations</b>	<b>p. 5</b>
<b>- Le programme complet</b>	<b>p. 6</b>
<b>- Les exposants</b>	<b>p. 10</b>
<b>- Les partenaires</b>	<b>p. 11</b>

# Génération Entreprendre

## 11 & 12 mars 2010 - Marseille - Parc Chanot

L'association Génération Entreprendre organise la 12<sup>ème</sup> édition du rendez-vous régional incontournable de la création et du développement d'entreprise, en partenariat avec le Fonds Social Européen, Pôle emploi, les Ministères de l'Économie et du Budget, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille.

**Jeudi 11 mars de 14h à 18h et vendredi 12 mars de 10h à 17h**  
**Marseille – Parc Chanot – Hall1**

### ► Un programme éclectique

Durant ces deux jours, les **4.500 visiteurs** attendus seront accueillis et conseillés par la **centaine d'exposants** présente sur l'espace stands. Ils pourront également participer à de nombreuses animations : ateliers et forums thématiques, plateaux tv, speed meeting avec les partenaires de Génération Entreprendre...

Les trois **Prix Coup de Cœur de l'initiative économique** remis lors de la cérémonie d'inauguration le vendredi 12 mars à 11h15 récompenseront trois jeunes chefs d'entreprise pour une création, une reprise, le troisième prix étant dédié à un projet porté par une femme.

Nouveauté 2010 : un espace **speed meeting** permettra aux porteurs de projets d'échanger avec les partenaires de Génération Entreprendre.

### ► L'invité d'honneur de Génération Entreprendre

**Louis Le Duff**, PDG du Groupe Le Duff (Brioche Dorée, Del Arte...), regroupant près de 11.000 salariés pour un CA de 820 millions d'euros, auteur, avec Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME, de l'ouvrage: « Entreprendre et réussir : 3 guides pratiques pour créateur, auto-entrepreneur, franchisé » viendra témoigner de son parcours sur le forum Génération Entreprendre. Retrouvez-le le jeudi 11 mars de 14h30 à 16h30.

### ► Jackson Richardson parraine la remise des Prix Coup de Coeur

Les trois Prix Coup de Cœur de la « **création** », de la « **reprise** » et de la « **création et reprise d'entreprise au féminin** » seront remis le vendredi 12 mars à partir de 11h par les représentants des collectivités territoriales et des partenaires, sous le **parrainage de Jackson Richardson**, ancien joueur de hand-ball au palmarès impressionnant (champion de France, champion du monde et médaillé aux Jeux Olympiques...). Les lauréats se verront remettre un chèque de **1.500 € chacun**.

### ► Toutes les informations sur [www.generation-entreprendre.com](http://www.generation-entreprendre.com)

Pour recevoir la newsletter, consulter le programme, la liste des exposants et toutes les actualités du forum, inscrivez-vous sur le site Internet : [www.generation-entreprendre.com](http://www.generation-entreprendre.com).

**Pour tout renseignement : 04 91 59 84 94 – [contact@generation-entreprendre.com](mailto:contact@generation-entreprendre.com)**

#### Contact presse

Elsa Daullé - [daulle@lasudcompagnie.com](mailto:daulle@lasudcompagnie.com) - Tél : 04 91 59 84 94 - Fax : 04 91 59 84 95

Photos de l'édition 2009 téléchargeables sur le [www.generation-entreprendre.com](http://www.generation-entreprendre.com)

## **Quelques chiffres sur la création (*Sources APCE et INSEE*)**

---

### **La création d'entreprise en région Provence Alpes Côte d'Azur**

**68 164 nouvelles entreprises** ont été créées sur le territoire de la Région PACA pour l'année 2009, soit une augmentation des créations d'entreprise de plus de **80 %** en seulement 1 ans !

Certains secteurs d'activité sont très prisés par les créateurs d'entreprise, notamment la construction, les services aux entreprises et les services aux particuliers.

### **Le « boom » de l'auto-entrepreneur**

L'année 2009 connaît un nombre record de créations d'entreprise avec 580 193 nouvelles sociétés recensées en France, dont 55% via le statut d'auto-entrepreneur.

Ce chiffre indique donc une augmentation significative par rapport à l'année 2008 (+ 77%), en prenant en considération le fait que près de la moitié de ses bénéficiaires y adhère pour compléter des revenus et non pour lancer une activité principale (salariés, retraités notamment).

Il apparaît de même que moins d'un auto-entrepreneur sur deux a déclaré une activité réelle pour le premier semestre 2009 (chiffre d'affaire trimestriel moyen de 4 200 €).

### Les temps forts de Génération Entreprendre

#### Ateliers et forums

Pour cette 12<sup>ème</sup> édition, Génération Entreprendre vous propose un programme d'ateliers et de forums particulièrement axé sur la promotion et la valorisation de l'entrepreneuriat. Leur accès est libre et ne nécessite pas de pré inscription.

#### Témoignages et partage d'expérience

Sur le plateau TV de Génération Entreprendre animé par La Chaîne Marseille, venez écouter les témoignages de chefs d'entreprise et les conseils des professionnels.

#### Remise des Prix Coup de Cœur

Les trois Prix Coup de Cœur de la « création », de la « reprise » et de la « création et reprise d'entreprise au féminin » sont remis le vendredi 12 mars à partir de 11h par les représentants des collectivités territoriales et des partenaires, sous le parrainage de Jackson Richardson, ancien joueur de hand-ball au palmarès impressionnant (champion de France, champion du monde et médaillé aux Jeux Olympiques...). Les lauréats sont récompensés par une dotation de 1 500 € chacun.

#### APIE BUZZ DAY !

Initiative originale lancée en 2009 par Génération Entreprendre, Apiebuzz (Agir Pour l'Initiative et l'Entrepreneuriat) mobilise, cette année encore, les personnes animées par l'esprit d'entreprise et le goût de l'initiative. Rendez-vous le vendredi 12 mars 2010 à 12h\* sur le parvis du Hall 1 du Parc Chanot pour la photo de groupe !

\* Inscriptions à l'accueil de la manifestation

#### Les guides d'orientation de Génération Entreprendre

Le Service d'Amorçage de Projets (SAP) est un dispositif destiné à sensibiliser et informer le public à la création d'entreprise. Il aide à formuler une idée, à poser les bases d'un projet et oriente vers les structures adaptées. Durant ces deux jours, il met à votre disposition des guides identifiés pour vous renseigner et vous orienter sur le salon.

#### L'invité d'honneur de Génération Entreprendre

Louis Le Duff, PDG du Groupe Le Duff (Brioche Dorée, Del Arte...), regroupant près de 11 000 salariés pour un CA de 820 millions d'euros, auteur, avec Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME, de l'ouvrage : « Entreprendre et réussir : 3 guides pratiques pour créateur, auto-entrepreneur, franchisé » vient témoigner de son parcours sur le forum Génération Entreprendre. Retrouvez-le le jeudi 11 mars de 14h30 à 16h30.

#### Nouveau : des speed meeting avec les partenaires

Pendant ces deux journées, les porteurs de projets, inscrits au speed meeting, rencontrent les partenaires de leur choix en tête à tête pour un entretien privilégié.

#### La librairie de Génération Entreprendre

En partenariat avec la Librairie de Gibert Joseph, venez consulter plusieurs centaines d'ouvrages consacrés à la création et à la reprise d'entreprise, à la gestion, au recrutement, à la formation, à la communication...

#### Pour les enfants...

Pour vous permettre de profiter pleinement de votre visite sur le forum, des ateliers « découverte » autour de la lecture, des travaux manuels et des jeux sont proposés à vos enfants par l'association Pacamômes.

#### Le Café des Créateurs

Le Bec Fin vous propose des boissons fraîches et chaudes, ainsi que des sandwiches et salades, à consommer sur place ou à emporter.

### → Jeudi 11 mars

#### Les ateliers

---

14h30 - 15h10 : **De l'idée au projet : le parcours du créateur**

Animé par le Service d'Amorçage de Projets, Action'elles et avec le témoignage de Louis Le Duff

15h20 - 16h : **Auto-entrepreneur ou régime simplifié : un choix qui impacte la capacité de développement de l'activité...**

Animé par Bercy (Services Fiscaux), le Centre de Gestion Agréé des Bouches-du-Rhône, l'Ordre des Experts-comptables, l'Urssaf et le RSI

16h10 - 16h50 : **Financement de la création et du développement de l'entreprise : des solutions existent !**

Animé par PACA Initiative, l'Adie, Oséo, IMF Créa-Sol et Egee

17h - 17h40 : **Pourquoi créer quand on peut reprendre ?**

Animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Cédants et Repreneurs d'Affaires, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, l'IRCE et l'Ordre des Avocats

#### Les forums

---

14h15 - 14h40 : **Aides à l'embauche : à quoi ai-je droit ?**

Animé par Pôle emploi

14h45 - 15h10 : **Formalités de la création d'entreprise : mode d'emploi**

Animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et l'INPI

15h15 - 15h40 : **Comment financer son microprojet ?**

Animé par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire PACA

15h45 - 16h10 : **Se former : une nécessité avant et après la création**

Animé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et l'IRCE

16h15 - 16h40 : **L'offre de services du RSI aux chefs d'entreprise indépendants**

Animé par le RSI

16h45 - 17h10 : **Femmes et création d'entreprise : des droits et des réseaux pour se lancer !**

Animé par Entrepreneurielles, Egee, l'Adije et Action'elles

17h15 - 17h40 : **Auto-entrepreneur ou portage salarial : que choisir ?**

Animé par Ad'Missions, Acefas et Calleo

## Le plateau TV

---

14h15 - 14h30 : **Choisir sa banque : un acte majeur du début d'activité**

Avec la participation du Crédit Agricole Alpes Provence, de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse et de la Banque Populaire Provençale et Corse

15h - 15h15 : **Entreprises industrielles ou innovantes : quelles places pour les femmes ?**

Avec la participation d'Entrepreneurielles, de l'Incubateur Belle de Mai et de Marseille Innovation

15h30 - 15h45 : **La micro-assurance**

Avec la participation d'AG2R La Mondiale Prémalliance et d'Entrepreneurs de la Cité

15h45 - 16h : **Création et développement : comment nouer des partenariats ?**

Avec la participation de Paca Initiative

16h - 16h15 : **Présentation du livre « Entreprendre et réussir » écrit par Louis Le Duff et Hervé Novelli**

Avec le témoignage de Louis Le Duff

16h30 - 16h45 : **Accompagnement du jeune chef d'entreprise : l'offre de services de la Chambre de Commerce et d'Industrie**

Avec la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

## →Vendredi 12 mars

### Les ateliers

---

10h30 - 11h10 : **La NACRE : une aide à la création pour les demandeurs d'emploi**

Animé par Pôle emploi

11h15 - 11h45 : **Remise des Prix Coup de Coeur**

13h - 13h40 : **Les financements privés dans l'économie sociale et solidaire**

Animé par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire PACA

13h50 - 14h30 : **Les couveuses : une bonne façon de tester la viabilité de son projet**

Animé par l'Adije, Inter-Made, la couveuse Interface et Provence Création d'Emplois

14h40 - 15h20 : **Le statut juridique, fiscal et social de l'entreprise et de son dirigeant**

Animé par Bercy (Services Fiscaux), l'Ordre des Avocats, l'Ordre des Experts-comptables, du Centre de Gestion Agréé des Bouches-du-Rhône, de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire PACA et de KPMG

15h30 - 16h10 : **Zones Franches Urbaines : un levier pour développer son entreprise dans les quartiers du nord de Marseille**

Animé par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Service d'Amorçage de Projets, Cap au Nord Entreprendre (EZF et Arnavants) et la Fédération des Artisans et Commerçants des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements

### Les forums

---

10h15 - 10h40 : **Le coût du début d'activité**

Animé par l'Urssaf, le RSI et AG2R La Mondiale Prémalliance

10h45 - 11h10 : **Le micro-crédit : une solution pour entreprendre**

Animé par IMF Créa-Sol, Les Boutiques de Gestion, PACA Initiative et l'Adie

12h30 - 12h55 : **Protection sociale complémentaire des régimes de base et obligations liées**

Animé par AG2R La Mondiale Prémalliance

13h - 13h25 : **Portage salarial : votre activité en toute autonomie tout en étant salarié**

Animé par Acefas, Ad'Missions et Calleo

13h30 - 13h55 : **De l'étude de marché à la stratégie commerciale : comment promouvoir et développer son entreprise ?**

Animé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, PACA Initiative, Accede Provence, Provence Création d'Emplois et la Cité des Médias et de la Communication

14h - 14h25 : **Création d'entreprise : accompagnement et financement, le duo inséparable**

Animé par PACA Initiative, Entrepreneurielles, IMF Créa-Sol, Les Boutiques de Gestion et l'Ordre des Experts-comptables

14h30 - 14h55 : **Bénéficiaire du RSA : créer son entreprise, c'est possible !**

Animé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône

15h - 15h25 : **Syndicats professionnels, fédérations... des réseaux pour favoriser sa croissance**

Animé par la CGPME 13 et avec le témoignage de chefs d'entreprise

15h30 - 15h55 : **Les aides à la création d'entreprise pour les moins de 30 ans**

Animé par Envie d'Agir et l'Adie

16h - 16h25 : **L'entreprenariat salarial collectif**

Animé par Les Scop, le SIC et avec le témoignage d'entrepreneurs

## Le plateau TV

---

10h30 - 10h45 : **5 erreurs à éviter avant la création**

Avec la participation de l'IRCE, de l'Ordre des Avocats et avec le témoignage d'entrepreneurs

11h - 11h15 : **Se former pour réussir une reprise d'entreprise**

Avec la participation de Cédants et Repreneurs d'Affaires et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

12h15 - 12h30 : **Rencontre avec Jackson Richardson**

12h30 - 12h45 : **5 raisons d'adhérer à un centre de gestion agréé**

Avec la participation du Centre de Gestion Agréé des Bouches-du-Rhône, de Bercy (Services Fiscaux) et de l'Ordre des Experts-comptables

13h30 - 13h45 : **Rencontre avec les lauréats des Prix Coup de Cœur 2010**

14h - 14h15 : **Y a-t-il un profil pour créer son entreprise ? Peut-on tous devenir des entrepreneurs ?**

Avec la participation d'Entrepreneurielles, d'Action'elles, de PACA Initiative, d'Egee, de l'Adije et du CEEI Provence

14h30 - 14h45 : **Les secteurs porteurs de développement à Marseille**

Avec la participation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

15h - 15h15 : **L'offre de services de Pôle emploi et ses déclinaisons en PACA : ateliers et évaluation préalable à la création d'entreprise**

Avec la participation de Pôle emploi

15h30 - 15h45 : **Comment les TPE peuvent-elles s'inscrire dans les marchés publics ?**

Avec la participation du Centre de Gestion Agréé des Bouches-du-Rhône, d'Oséo et de l'Ordre des Experts-comptables

16h - 16h15 : **5 erreurs à éviter après la création**

Avec la participation de l'IRCE, du Centre de Gestion Agréé des Bouches-du-Rhône, de l'Ordre des Avocats, de l'UPE 13 et avec le témoignage d'entrepreneurs

### **Institutions, collectivités et consulaires**

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Provence Alpes Côte d'Azur, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur, Ministères de l'Economie et du Budget, Pôle emploi, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Ville de Marseille

### **Conseil et accompagnement**

Acefes, Action'elles, Adije, Ad'missions, AGC Portage Salarial, Apeas, Calleo, Cédants et Repreneurs d'Affaires, CEEI Provence, CER FRANCE Sud Méditerranée, Club des Créateurs d'Entreprises des Bouches-du-Rhône, Communauté du Pays d'Aix, Couveuse Interface, Egee, Energies Alternatives, Entrepreneurielles, Entrepreneurs en Zone Franche - Bureaux du Littoral, FONGECIF PACA, Inter-Made, IRCE, Les Boutiques de Gestion, Les Griffonneurs, Les Scop, Links Conseil, Marseille Innovation, Pages Jaunes, Pays d'Aix Développement, Provence Création d'Emplois, World Trade Center

### **Financement et développement**

Adie, APLPC, Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, CAMÉLÉON R, Centre de Gestion Agréé des Bouches-du-Rhône, CGPME 13, Cité des Médias et de la Communication, Commerce Efficace, Crédit Agricole Alpes Provence, EBP Informatique, ESIA PACA, Fédération des Auto-Entrepreneurs, Geciam, IMF CréA-Sol, Immowan, KPMG, Ordre des Avocats, Ordre des Experts-comptables, Oséo, Paca Initiative, Pôle Experts conseil, Société Générale, UPE 13

### **Protection sociale**

AG2R La Mondiale Prémalliance, AXA France Prévoyance et Patrimoine, La Mutuelle des Artisans (MNRA), Ram Gamex, Réunica, RSI, Urssaf

### **Fournisseurs d'informations**

Accede Provence, Cité des Métiers de Marseille et de PACA, INPI

- **DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur**
- **Pôle emploi**
- **Ministères de l'Economie et du Budget**
- **Ville de Marseille**
- **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**
- **Conseil Général des Bouches-du-Rhône**
- **Région Provence Alpes Côte d'Azur**
- **Paca Initiative**
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence**
- **UPE 13**
- **CGPME 13**
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône**
- **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire**
- **Urssaf PACA**
- **Pays d'Aix Développement**
- **Crédit Agricole Alpes Provence**
- **Ordre des Avocats**
- **Ordre des Experts-comptables**
- **Les Scop**
- **EBP Informatique**
- **Oséo**
- **Mutuelle des Artisans (MNRA)**
- **IMF Créa-Sol**
- **Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse**
- **Cité des Médias et de la Communication**
- **ESIA PACA**
- **AXA Prévoyance et Patrimoine**
- **Links Conseil**
- **Pôle Experts Conseil**
- **Le Journal des Entreprises**
- **Réussir**
- **LCM**
- **La Provence**
- **Radio Star**

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE

### **Espace Provence Création : un coup de pouce aux porteurs de projets**

Lancé en mars 2004, l'Espace Provence Création est né de la volonté de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de se doter d'une structure accessible aux porteurs de projets afin de les aider dans leurs parcours.

Concept original de guichet unique à destination des porteurs de projets désireux de créer ou reprendre une entreprise, l'Espace Provence Création est situé dans les locaux de la CCI Marseille Provence, rue Sainte Victoire, au cœur de Marseille.

Ce lieu, dédié au conseil et à l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises, s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale de partenariat entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Il est conçu comme un espace ouvert aux porteurs de projets qui seront assurés de trouver un service personnalisé allant de l'aide à la formalisation d'une idée, jusqu'à l'accompagnement (entre un et trois ans) et au suivi de la jeune entreprise créée.

### **L'Espace Provence Création, le plus court chemin pour créer ou reprendre une entreprise**

Comme en 2009, la Mutuelle de France Sud, partenaire de la CCIMP sera présente sur le stand de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour informer et conseiller les porteurs de projet sur les questions relatives à la protection sociale : santé, prévoyance, retraite.

#### **Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence**

Palais de la Bourse

BP 21856

13221 Marseille Cedex 01

Allo CCI 0810 113 113

infocreation@ccimp.com - [www.ccimp.com](http://www.ccimp.com)



*Signataire de la charte d'engagement du réseau marseillais à la création & reprise d'entreprise*

## CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES BOUCHES-DU-RHONE

Instituées en 1925, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont des établissements publics administrés par des artisans élus au suffrage universel, composés de 300 artisans élus et de 200 collaborateurs directs. Ce réseau de compétences et de dévouements accompagne en région le développement d'un secteur fort de 80 000 entreprises et de 210 000 actifs dans les activités de l'alimentaire, du bâtiment, de la production et des services.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat exercent de nombreuses missions de service public : gestion du répertoire de métiers - centre de formalités des entreprises, accueil et information des jeunes et des professionnels, apprentissage, accompagnement économique des créateurs/repreneurs, modernisation des entreprises, nouvelles technologies, qualité environnement, export.

### Rôle des CMA dans l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise

Elles accompagnent...

- Le cédant à préparer sa cession (conseils personnalisés, diagnostic et valorisation de leurs entreprises), à rechercher le repreneur (large diffusion des offres)
- Le repreneur à préparer sa reprise (conseils techniques, juridiques et financiers, évaluation du potentiel de développement de l'entreprise), à se former (à la fonction de dirigeant, au métier), à réussir sa reprise (accompagnement au développement de l'entreprise)
- Le créateur dans son métier de dirigeant puis l'entreprise dans son développement à l'issue de l'immatriculation
- Toute femme en recherche d'activité, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise artisanale dans des métiers différents de ceux traditionnellement réservés aux femmes...

METFEM, l'artisanat au féminin : pour l'égalité dans l'accès aux métiers, opération régionale proposée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes et du Var.

### Implication dans Génération Entreprendre

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est partenaire du salon Génération Entreprendre depuis sa création.

**CMA Alpes de Haute Provence** : 23 allée des Fontainiers - 04004 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 90 96 - b.gibert@cm-04.fr - www.cm-digne.fr

**CMA Manosque** : Tél : 04 92 72 72 16

**CMA Hautes-Alpes** : Square Voltaire - 05000 Gap - Tél : 04 92 51 06 89

moyon.cm05wanadoo.fr - www.cm-gap.fr

**CMA Alpes-Maritimes** : Av Henri Lantelme - 06700 Saint-Laurent-du-Var - Tél : 04 93 14 16 14

pietravalle@cm-alpesmaritimes.fr - transrep@cm-alpesmaritimes.fr - www.cm-alpesmaritimes.fr

**CMA Bouches-du-Rhône** : 5 bd Pèbre - 13295 Marseille Cedex 8 - Tél : 04 91 32 24 95

bcaix@cm13.org - www.cma13.fr

**CMA Var** : av des Frères Lumières BP 5 - La Valette du Var - 83 040 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 61 99 35

laurianne.luccioni@cma-var.fr - www.cma-var.fr

**CMA Vaucluse** : 35 rue Joseph Vernet BP 208 - 84009 Avignon Cedex - Tél : 04 90 80 65 65

se@cm-avignon.fr - www.cm-avignon.fr

**CMA Provence Alpes Côte d'Azur** : 87 bd Perrier - 13008 Marseille - Tél : 04 96 10 05 48

info-crm-paca@crm-paca.fr - www.cрма-paca.fr



Signataire de la charte d'engagement du réseau marseillais à la création & reprise d'entreprise

## CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PACA

### Une Chambre pour le développement d'une économie sociale et solidaire et de ses entreprises en Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Provence Alpes Côte d'Azur (CRESS PACA) fondée en 1985, est un regroupement de fédérations et unions d'acteurs associatifs, coopératifs et mutualistes de niveau régional. Depuis 2005, un quatrième collège est venu renforcer sa structuration, celui des syndicats d'employeurs de l'économie sociale, confortant son rôle d'instance représentative des acteurs régionaux.

En plus de sa fonction de rassemblement et de représentation, la Chambre Régionale développe ses activités selon trois axes d'intervention :

- **Le renforcement des représentations opérationnelles de l'économie sociale et solidaire** pour représenter, défendre les intérêts, co-construire, proposer des politiques de développement économique et social par territoire et secteur économique, identifier et promouvoir les réalisations, besoins et enjeux.

Pour cela, la Chambre mène des actions afin de renforcer la reconnaissance intra et externe, le sentiment d'appartenance, la capacité d'innovation et développer des lieux de réflexion et de construction collectifs.

- **Le développement des actions économiques** sur lesquelles les entreprises de l'économie sociale et solidaire se positionnent. Cet investissement du marché s'engage pour la Chambre Régionale par le développement de dynamiques partenariales entre collectivités, organismes représentatifs et entreprises à l'échelle régionale et locale sur différentes thématiques :

- la valorisation des principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire,
- la structuration de filières,
- la coopération interentreprises,
- la connaissance approfondie des marchés,
- le développement et le transfert d'innovation.

- **Le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire** pour renforcer leurs performances liant l'économique et le projet social. Dans ce cadre, la Chambre Régionale :

- conçoit des outils et services spécifiques (Observatoire Régional, appui à la communication, échanges de bonnes pratiques...),
- porte et coordonne des dispositifs d'accompagnement dédiés (DRA, microprojets...),
- soutient des actions de professionnalisation adaptées (GPEC, formation à l'économie sociale et solidaire...).

#### **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Provence Alpes Côte d'Azur**

19 rue Roux de Brignolles

13006 Marseille

Tél : 04 91 54 96 75 - Fax : 04 91 04 08 29

cress@cresspaca.org - www.cresspaca.org

## **COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, créée en 2001, assure depuis cette date, la compétence en matière de développement économique, pour le compte des 18 communes membres.

Marseille Provence Métropole s'affiche aujourd'hui comme le grand centre économique de l'Europe du Sud et d'un bassin méditerranéen ouvert sur le monde. Forte de ses 18 communes et de plus d'un million d'habitants, Marseille Provence Métropole a choisi de prioriser et de valoriser une économie des échanges et de l'innovation, pour laquelle elle dispose de sérieux atouts :

- une place privilégiée dans l'Union Pour la Méditerranée ;
- le Grand Port Maritime de Marseille-Fos ;
- un potentiel scientifique et technologique de haut niveau avec la fusion en cours des trois universités, qui fera d'Aix-Marseille la plus grande université française en 2012 ;
- le formidable rayonnement du titre de capitale européenne de la culture en 2013.

Un programme d'actions est décliné, avec pour objectifs majeurs l'implantation et le développement des entreprises sur l'ensemble de son territoire, et notamment sur les deux Zones Franches Urbaines de Marseille Provence Métropole.

Le dispositif des ZFU, opérationnel depuis le 1er janvier 1997, a été lancé dans le cadre du pacte de relance pour la ville afin de créer des emplois, de favoriser l'insertion professionnelle, de relancer l'activité et d'engager un réel développement économique. Face au succès de ce dispositif, les Zones Franches Urbaines ont été relancées en

2003 et il en existe aujourd'hui 100, dont deux sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Ce dispositif permet à tout entrepreneur de bénéficier de nombreux avantages : des exonérations d'impôt sur les bénéfices, de taxe professionnelle, de charges sociales patronales, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de cotisations sociales personnelles (maladie, maternité) pour les travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales).

### **Deux questions à Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

#### **Quel est le rôle de votre structure et quelles sont les interventions que vous proposez en faveur de la création d'entreprise ?**

Les deux Zones Franches Urbaines sont pilotées par la Direction du développement économique et des affaires internationales (DDEAI) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. C'est elle, et plus précisément son Service aux Entreprises, qui est chargée de coordonner l'intervention des différents partenaires que sont l'Etat (Sous-Préfecture, Direction des services fiscaux...), l'URSSAF, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Chambre de Métiers des Bouches-du-Rhône, le Pôle emploi, et le Grand Projet de Ville.

Le Service aux Entreprises de la DDEAI est ainsi le premier interlocuteur des porteurs de projets concernés ou intéressés. Notre mission consiste donc à donner l'information la plus complète possible sur le dispositif et à fournir aux bénéficiaires potentiels des interlocuteurs précis pour mener à bien leur projet.

#### **Quel est le bilan actuel des Zones Franches Urbaines de Marseille Provence Métropole ?**

La ZFU Nord Littoral, la première Zone Franche Urbaine créée en 1997, a connu une réussite incontestable, les chiffres sont là pour en témoigner : le nombre d'établissements est passé de 668 à 2 738 en 12 ans et plus de 10 000 emplois nets ont été créés. En ce qui concerne la ZFU 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Sud, créée en 2004, les résultats sont également très encourageants : le nombre d'établissements est passé de 1 625 au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 2 746 au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les effets sur l'emploi y sont tout autant significatifs, avec la création de plus de 1 800 emplois nets.

Ces bons résultats nous incitent à renouveler notre participation à Génération Entreprendre en 2010, afin de faire encore mieux connaître ce dispositif et permettre à des entrepreneurs, parfois même déjà installés en zone franche, de pouvoir profiter de ces avantages.

#### **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Direction du développement économique et des affaires internationales

Service aux Entreprises - 2 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille - Tél : 04 950 950 22

gdde-zfu@marseille-provence.fr - www.marseille-provence.fr



## **CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

### **Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône partenaire historique du forum Génération Entreprendre**

Le Conseil Général a fait du développement économique un axe fort de son action.

Dans ce cadre, créer un environnement favorable à la création d'entreprises, soutenir leur croissance, aider à leur consolidation, figurent parmi ses priorités.

Il favorise l'émergence de nouveaux projets, en appuyant financièrement le fonctionnement des pépinières d'entreprises et des « couveuses ». Il a également établi des relations de partenariat avec les associations, les plates-formes d'initiatives locales, les incubateurs et hôtels d'entreprises.

Le forum Génération Entreprendre est l'occasion pour le Conseil Général de présenter ses politiques publiques concernant la création, la reprise et le développement des entreprises d'une part, et d'autre part, ses dispositifs d'accompagnement des publics en situation d'insertion. Les futurs créateurs bénéficiaires du RSA seront accueillis pour faire le point sur les moyens de réussir leur parcours.

#### **Conseil Général des Bouches-du-Rhône**

Hôtel du Département  
52 av de Saint Just  
13256 Marseille Cedex 20  
Tél : 04 91 21 13 13  
[www.cg13.fr](http://www.cg13.fr)

## **DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur**

### **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur**

L'Union Européenne accompagne les états membres dans leurs politiques en matière d'emploi et de formation, en cohérence avec la stratégie européenne pour l'emploi, adoptée au sommet de Luxembourg en 1997. Le Fonds Social Européen (FSE) est l'instrument privilégié de cette politique. Les services de la DIRECCTE ont pour mission de mettre en œuvre, au plan régional, les interventions du FSE (environ 300 millions d'euros de crédit déconcentrés en région).

Une nouvelle période de programmation s'est ouverte avec la mise en place de l'agenda 2000 et la réforme des règlements européens en juillet 1999. Couvrant sept années de programmation (2000/2006), elle est caractérisée par trois types d'intervention.

D'une part l'objectif 3 structuré autour du Plan National pour l'Emploi (PNAE) et des priorités de développement régional, d'autre part l'objectif 2, pour lequel les interventions en matière de ressources humaines accompagnent un programme plus général de développement territorial sur des zones particulières, enfin, un programme d'initiative communautaire EQUAL visant à impulser des pratiques innovantes en matière de lutte contre les discriminations sur le marché du travail.

Dans ce contexte, les services, en partenariat avec les différents opérateurs, contribuent à la définition des programmes négociés avec la Commission Européenne pour déterminer les interventions prioritaires au regard des caractéristiques régionales et locales.

#### **Interventions communautaires**

Missions des services :

- La mise en place des opérations de sensibilisation et de promotion aux interventions financières de l'Union Européenne en matière de ressources humaines
- La préparation des différentes instances de concertation liées au déroulement des programmes européens,
- L'appui aux différents promoteurs des mesures mises en œuvre dans les programmes européens bénéficiant de l'aide du FSE
- L'appui à l'émergence d'actions innovantes susceptibles de faire l'objet d'un transfert de bonnes pratiques
- L'instruction des différents projets au regard de la réglementation européenne
- La mise en place des crédits du FSE
- Le suivi de l'utilisation de ces crédits dans le respect des règles nationales et européennes

#### **DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur**

#### **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur**

180 av du Prado

13008 Marseille

Fax : 04 91 04 64 16

[www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)

## MINISTERES DE L'ECONOMIE ET DU BUDGET

**Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi** est chargé de préparer et de mettre en œuvre les politiques économique et financière du pays. Il gère la trésorerie et la dette de l'Etat et émet des emprunts. Ses domaines de compétences couvrent les secteurs clés de l'économie : emploi et formations, commerces, industries, entreprises et artisanats, marchés financiers, consommation et tourisme.

**Le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique** est chargé de préparer et de mettre en œuvre les politiques budgétaire et fiscale décidées par le gouvernement. Il participe ainsi, avec les autres ministères, à la programmation des grandes dépenses de l'Etat (éducation, logement, routes, défense...). Comptable de la nation, il gère le budget de l'Etat et intervient dans la gestion de la protection sociale.

Enfin, pour optimiser l'utilisation de l'impôt payé par les contribuables, le Ministère prépare et met en œuvre la politique de modernisation de l'Etat et fixe des engagements de qualité du service public ; il met en œuvre et coordonne les stratégies de réforme ministérielles et gère l'ensemble de la fonction publique.

### **Direction des Services Fiscaux**

3 place Sadi Carnot

13224 Marseille Cedex 2

Tél : 04 91 17 91 00 - Fax : 04 91 17 91 16

[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) - [cicompaca@cicom.finances.gouv.fr](mailto:cicompaca@cicom.finances.gouv.fr)

## **PÔLE EMPLOI**

Né de la fusion de l'ANPE et de l'Assédic en 2009, une des missions de Pôle emploi est d'accompagner à la fois les demandeurs d'emploi au quotidien dans leur démarche de recherche d'emploi et les entreprises dans leur problématique de recrutement.

Pôle emploi propose également un accompagnement spécifique et individualisé aux demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise et aux entrepreneurs qui recrutent.

### **Accompagner et soutenir les futurs créateurs d'entreprise**

Un appui individualisé

Chaque porteur de projet détermine, en entretien avec son conseiller Pôle emploi, le type d'appui le plus approprié.

- Des ateliers thématiques « Créer son entreprise, pourquoi pas ? » ou « Organiser son projet de création ou de reprise d'entreprise » lui permettent de se familiariser avec la démarche, de le sensibiliser sur les risques et opportunités, d'identifier les différentes étapes et les acteurs.

- L'Évaluation Préalable à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (EPCRE) : le porteur de projet peut bénéficier gratuitement d'une expertise, par un organisme prestataire de Pôle emploi, qui étudie la pertinence de son projet.

### **Un accompagnement spécifique**

« Cible emploi » propose au porteur de projet un accompagnement spécifique de trois mois par un professionnel de la création et reprise d'entreprise (étude et vérification de la faisabilité du projet, construction d'un cadre précis et opérationnel...).

### **Aider le créateur pendant sa phase de démarrage**

L'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise (ARCE) : en fonction de leur situation, les demandeurs d'emploi indemnisés et désireux de créer leur entreprise peuvent soit bénéficier d'une aide à la création d'entreprise qui permet de disposer d'un capital dès le début de leur activité, soit bénéficier du maintien d'une partie de leur allocation chômage pendant cette phase de démarrage.

A noter : tant que l'activité non salariée envisagée est au stade de projet, les allocations d'aides au retour à l'emploi sont maintenues intégralement.

### **Accompagner les futurs employeurs**

Pôle emploi propose aux futurs employeurs :

- une offre de services complète pour les accompagner dans la recherche de collaborateurs : de la simple diffusion d'offres d'emploi à l'intégration dans l'entreprise, en passant par la sélection des candidats.

- un panel d'aides à l'embauche : financement de formations à l'embauche, contrats en alternance, contrats aidés...

## **2 questions à Catherine D'HERVÉ, Directrice Régionale Pôle emploi PACA Pourquoi Pôle emploi soutient-il Génération Entreprendre ?**

Outre le fait que la région PACA figure parmi les plus dynamiques en la matière, la création d'entreprise constitue un des champs d'action de notre institution d'une part, parce que l'on constate que 40% des créateurs d'entreprise sont, à l'origine, demandeurs d'emploi.

D'autre part, la création d'entreprise est un moyen efficace de lutter contre le chômage. En moyenne, une entreprise nouvelle engendre la création de 2,7 emplois salariés en seulement trois années d'existence. Génération Entreprendre, en facilitant la rencontre entre les professionnels et les porteurs de projet et en fédérant l'ensemble des acteurs, partage l'engagement quotidien de Pôle emploi.

## **Quel est le rôle de votre structure et quelles sont les interventions que vous proposez en faveur de la création d'entreprise ?**

Pôle emploi est le premier interlocuteur pour tout demandeur d'emploi qui souhaite créer son entreprise. En effet, de par sa mission d'information et de sensibilisation, il propose aux demandeurs d'emploi une première validation de leur projet ainsi qu'une présentation de la démarche globale de création d'entreprise. Pôle emploi s'appuie également sur un réseau important de partenaires et prestataires, professionnels de l'accompagnement, vers lesquels sont orientés les porteurs de projet, ce qui constitue une première garantie du succès de leur démarche. Enfin, notre institution propose également des aides financières spécifiques aux repreneurs et créateurs d'entreprise, en fonction de leur situation, pour leur permettre d'amorcer leur activité en toute sérénité.

### **Pôle emploi**

#### **Direction Régionale**

1 bd Pèbre - 13008 Marseille

**Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise** : Tél : 39 49 (selon le service, appel gratuit ou de 0,11€ TTC depuis un poste fixe, hors éventuel surcoût opérateur)

**Vous êtes employeur** : Tél : 0 826 08 08 suivi du numéro de votre département (0,15 € TTC/min)

**Pour plus d'informations** : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)



Signataire de la charte d'engagement du réseau marseillais à la création & reprise d'entreprise

## REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

### La Région est partenaire du Forum Génération Entreprendre

Forum consacré à la création et à la reprise d'entreprise, Génération Entreprendre est destiné à aider le futur chef d'entreprise à structurer sa démarche de création et à concrétiser son projet. La vocation de l'Association Génération Entreprendre est ainsi de favoriser la création et la reprise d'entreprise par l'organisation et la promotion d'événements spécifiques permettant la rencontre entre les professionnels de la création d'entreprise et les porteurs de projet. Elle est aussi d'améliorer la lisibilité des acteurs, des règles et des dispositifs liés à la création et à la reprise d'entreprise.

La Région est donc partenaire de ce forum car elle fait de la création d'entreprises pérennes et de la reprise d'entreprise un axe important de sa stratégie économique. Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) approuvé par les élus régionaux réunis en Assemblée plénière le 12 juin 2006, elle a ainsi mis en place:

#### **La mise en œuvre d'un dispositif spécifique à la reprise :**

Le nombre annuel de reprises d'entreprises en région est estimé à 4 000 environ. Or, près de 40 000 chefs d'entreprises ont plus de 50 ans. La Région a donc souhaité mettre en place un dispositif spécifique à la transmission-reprise d'entreprise avec : la sensibilisation des cédants à la transmission; l'accompagnement des repreneurs ; le financement de la reprise à travers la création d'un outil de financement spécifique à la Transmission Reprise, le Prêt Régional à la Transmission-Reprise (PRTE).

#### **Le soutien à la création d'entreprises** avec la mise en place de prêts spécifiques à taux zéro :

- Le prêt d'honneur à la création de TPE, géré par le réseau régional des plates-formes d'initiative locale
- le Prêt régional à la Création d'Entreprise (PRCE)
- le Prêt Régional à la Création Innovation (PRCI) qui permet de soutenir les entreprises innovantes ou à fort potentiel de développement.

#### **Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Hôtel de la Région

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 57 50 57 – Fax : 04 91 57 51 51

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

## VILLE DE MARSEILLE

### Le Plan Marseille Emploi 2009 – 2014 de la Ville de Marseille

Depuis 1995, la Ville de Marseille développe une politique volontariste en matière d'emploi qui vise la réduction des écarts entre les chiffres marseillais du chômage et ceux constatés à l'échelon national.

L'action de la Ville de Marseille a ainsi contribué à faire passer le chômage de 22% en 1995 à 13% en 2009. Cette politique de l'emploi s'adresse à tous les Marseillais, qu'ils soient employeurs, créateurs de leur entreprise, en recherche d'emploi ou d'évolution de carrière, ou encore en situation d'intégrer la vie active.

Le Plan Marseille Emploi contribue à donner de la lisibilité aux différentes actions et des informations pratiques aux Marseillais.

Avec son 3<sup>ème</sup> Plan Emploi 2009-2014, la Ville de Marseille souhaite développer l'emploi dans des secteurs moteurs de l'économie marseillaise et maintenir un haut niveau de cohésion sociale.

Ce 3<sup>ème</sup> Plan intitulé « Marseille s'engage pour l'emploi » constitue d'abord un véritable plan de mobilisation contre la crise et contribue à améliorer l'attractivité économique de la Ville en développant un environnement favorable à la création et au maintien d'emplois durables.

La Ville de Marseille construit sa stratégie de promotion de l'emploi autour de 7 axes prioritaires.

### Les axes prioritaires

- Aider les entreprises et les habitants de Marseille les plus fragilisés à passer le cap de la crise économique
  - Accompagner le développement de Marseille et sa transformation en anticipant les mutations économiques et en répondant aux besoins en emploi dans les secteurs moteurs de l'économie marseillaise
  - Exploiter les opportunités d'emploi et de création d'activité liées aux « grands chantiers » de rénovation et d'aménagement de Marseille et au développement des filières porteuses d'emplois
  - Mettre en œuvre et diffuser des solutions innovantes dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances dans l'emploi
  - Favoriser la proximité et l'accès aux services par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
  - Réussir l'opportunité de « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 » pour développer et pérenniser les emplois sur l'ensemble des secteurs impactés (culture, hôtellerie restauration, tourisme, commerce de proximité, logistique)
  - Développer l'emploi dans le cadre du Plan Climat Territorial
- Pour l'animation et le déploiement du Plan Marseille Emploi, la Ville de Marseille travaille en partenariat avec les services de l'état, et les autres collectivités territoriales (Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole). Elle s'appuie également sur un réseau d'associations partenaires investies sur des actions spécifiques.

### L'accès à l'information sur le thème de l'emploi : La Cite des Métiers

4/12 rue des Consuls - 13002 Marseille - Tél : 04 96 11 62 70 - [www.citedesmetiers.fr](http://www.citedesmetiers.fr)

### L'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans qualification : l'E2C

360 chemin de la Madrague ville - Place des Abattoirs - 13344 Marseille Cedex 15

Tél : 04 96 15 80 40 - [www.e2c-marseille.net](http://www.e2c-marseille.net)

### Le soutien à la filière des Services à la Personne : Méditerranée Services Développement

63 rue de Forbin - 13002 Marseille - Tél : 04 96 11 62 50 - [www.mediterranee-msd.org](http://www.mediterranee-msd.org)

### L'accompagnement à l'emploi des jeunes : Mission Locale de Marseille

Le Noailles - 62 la Canebière - 13001 Marseille - Tél : 04 86 82 02 00 - [www.missionlocalemarseille.com](http://www.missionlocalemarseille.com)

### Les mutations économiques du territoire marseillais : La Maison de l'Emploi de Marseille

38 rue Breteuil - 13006 Marseille - Tél : 04 91 99 01 40 - [www.mdemarseille.fr](http://www.mdemarseille.fr)

### L'aide à la création, la reprise et au développement d'entreprises : CPEM

Les Docks Atrium 10.2 - 10 place de la Joliette - 13002 Marseille

Tél : 04 91 99 01 53/65 - [www.cpem-marseille.com](http://www.cpem-marseille.com)

### Mission Marseille Emploi : Marc Lerda

Les Docks - Atrium 10.2 - 10 place de la Joliette - 13002 Marseille

Tél : 04 91 99 01 40 - [mlderda@mairie-marseille.fr](mailto:mlderda@mairie-marseille.fr) - [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

## **AXA FRANCE PREVOYANCE ET PATRIMOINE**

Ne laissez plus les autres décider à votre place, prenez votre avenir en main ! Créez votre affaire sans apport de capital.

Vous avez l'ambition de créer et développer votre propre business en toute indépendance.

Nous avons les moyens de faire de vous un expert compétent et reconnu attendu par une clientèle haut de gamme et exigeante. Il s'agit du métier d'Agent Prévoyance et Patrimoine.

Notre réseau AXA Prévoyance & Patrimoine créé en 1957, vous aide à réaliser ce projet sur un marché porteur et en pleine expansion. Ce réseau est composé actuellement de 800 agents qui apportent leur expertise à 245 000 clients en 2009.

Votre tempérament commercial, vos qualités de gestionnaire seront vos meilleurs atouts pour vous créer une rémunération motivante, récurrente, dé plafonnée à la hauteur de votre talent.

Nous vous transmettons notre méthode de travail unique en France. Vous bénéficierez de la qualité de nos produits, d'une assistance commerciale et technique ainsi que d'une formation diplômante et permanente. Enfin, nous vous apporterons un soutien financier significatif pour créer puis développer votre affaire.

### **AXA France Prévoyance et Patrimoine**

Technopole de Château Gombert - Rue Max Planck - 13453 Marseille Cedex 13

Tél : 04 91 61 64 99

monika.kaminski@axa.fr - <http://carrieres-fr.axa.com>

## **IMF CREA-SOL**

### **CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE ALPES CORSE**

L'IMF CréA-Sol est un institut de micro finance créé par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CE PAC). Depuis 2009, il est habilité par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, afin de pouvoir octroyer des microcrédits. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a décidé de soutenir l'activité de CréA-Sol en doublant ses capacités de production.

Son rôle est de financer et accompagner les personnes exclues du système bancaire afin de lutter contre l'exclusion sociale et économique par l'employabilité, c'est-à-dire en développant l'auto emploi et la micro entreprise. Après une période d'accompagnement renforcé, l'objectif est de pouvoir les réintégrer dans le circuit bancaire traditionnel.

L'IMF CréA-Sol octroie des microcrédits aussi bien à des personnes physiques désireuses de s'insérer socialement et économiquement qu'aux personnes morales, principalement des très petites entreprises. Son territoire d'intervention couvre les régions PACA, Corse, l'Île de la Réunion et les Antilles.

Pour exercer son activité, l'IMF CréA-Sol a signé de nombreux partenariats avec l'ensemble des structures qui œuvrent dans le domaine de la création d'entreprises et de l'économie sociale et solidaire.

### **Chiffres clés au 31 décembre 2009**

- 596 emplois créés
- 91 personnes réintégrées dans le circuit bancaire traditionnel
- plus de 40 partenariats passés avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise

### **IMF CréA-Sol**

91 rue Paradis - 13006 Marseille

Tél : 04 91 53 29 77 - Fax : 04 91 37 98 44

frederic.nguyen@cepac.caisse-epargne.fr - [www.crea-sol.fr](http://www.crea-sol.fr)

### **Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse**

Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - Tél : 0 810 66 47 92

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)



Signataire de la charte d'engagement du réseau marseillais à la création & reprise d'entreprise

## **CGPME 13**

Créée le 25 avril 2005, la CGPME des Bouches-du-Rhône est, aujourd'hui, l'organisation patronale représentative des TPE/PME de notre département, et membre de la CGPME au niveau national. Aujourd'hui, la représentation patronale interprofessionnelle présente au niveau national avec la CPME, le MEDEF et l'UPA, est la même dans notre département avec : la CGPME 13, le MEDEF 13 (UPE 13) et l'UPA 13.

### **Notre but**

La CGPME 13 rassemble les patrons des Petites et Moyennes Entreprises pour leur offrir une assurance anti-solitude, pour réformer ce qui doit l'être et pour que vive l'entreprise...

Elle favorise le développement économique et social des TPE/PME des Bouches-du-Rhône à travers :

- le dialogue avec les pouvoirs publics (Etat déconcentré, Conseil Général et Régional)
- l'exercice de nombreux mandats patronaux (ex : Pôle emploi, RSI, AGEFOS PME, FONGECIF, Urssaf, Prud'hommes, impôts...)
- le pilotage de projets à l'attention des TPE/PME sur le territoire.

Elle représente les TPE/PME pour faire entendre leur voix et revendique pour défendre leurs intérêts.

Chiffres clés (à fin 2009)

La CGPME 13, c'est :

- Plus de 1 300 adhérents
- 18 syndicats professionnels dont la Fédération du BTP 13 et l'UIMM Alpes Provence
- 42 administrateurs
- Plus de 11 commissions de travail (communication, mandats, syndicats, emploi et formation, commerce, artisanal, cession et transmission, international, école et entreprise, banques, femmes chefs d'entreprise...)
- Plus de 150 mandats (Pôle emploi, Conseils de Prud'hommes, Sécurité Sociale, AGFOS, RSI, GIMS...)
- Plus de 50 réunions d'information annuelles, de formation et rencontres entre dirigeants...

### **CGPME 13**

Parc Lavoisier Bât B - 99 av des Aygaldes - 13015 Marseille

Tél : 04 91 03 84 40 - Fax : 04 91 03 86 60 - [contact@cgpme13.org](mailto:contact@cgpme13.org) - [www.cgpme-paca.fr](http://www.cgpme-paca.fr)

## **CITE DES MEDIAS ET DE LA COMMUNICATION**

La Cité des Médias et de la Communication regroupe 8 associations professionnelles des métiers de la communication dans la région PACA.

Elle est composée de l'UCC (Union des Conseils en Communication), de Med Multimed (réunissant les agences multimédia), de la délégation de l'UJJEJ (représentant les journalistes d'entreprise), des Créatifs du Sud (rassemblant directeurs artistiques, graphistes, web designers, rédacteurs...), du tout nouveau Club des Médias (créé et animé par les principales régies publicitaires nationales et régionales), de la Chambre Professionnelle du conseil (réunissant les indépendants dans le conseil marketing et communication), du Club Provence Communication (groupe de réflexion et de travail sur les enjeux de la communication) et du Club de la Presse (rassemblant les journalistes).

Au-delà du poids économique que représente ce secteur d'activité, il s'agit, au travers de la Cité des Médias et de la Communication, d'en promouvoir les métiers et d'en assurer une meilleure compréhension. La communication, ce sont des métiers pratiqués par des professionnels : cela réclame du savoir-faire, de l'expérience et du talent.

### **Cité des Médias et de la Communication**

[www.citemediacom.org](http://www.citemediacom.org)

## **CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE**

Fort de ses valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité envers son territoire (13, 84, 05), le Crédit Agricole Alpes Provence est engagé auprès des créateurs d'entreprise.

Grâce à son dispositif d'accompagnement des porteurs de projets, il propose des solutions de financement spécifiques (Prêt Spécial pour Démarrer, Prêt Repreneur), ainsi que des avantages « coup de pouce » pour bien démarrer (carte bleue à 1€ la première année, réductions tarifaires sur les assurances professionnelles...).

Via sa filiale de capital risque Caap Création, il intervient également en fonds propres pour soutenir des projets innovants à fort potentiel de croissance.

Véritable concentré de conseils et d'outils pratiques, le Crédit Agricole Alpes Provence vous invite à visiter le site [www.jesuisentrepreneur.fr](http://www.jesuisentrepreneur.fr). Vous pouvez, aussi, consulter notre guide en ligne sur [www.ca-alpesprovence.fr](http://www.ca-alpesprovence.fr), rubrique "Professionnels" puis « Conseils à la création d'entreprise ».

La banque coopérative donne à ces actions une dimension mutualiste qui vise à étudier et aider tous les projets utiles à notre territoire. La Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence soutient à ce titre l'initiative économique par l'attribution de prêts d'honneur.

Le Crédit Agricole Alpes Provence, banque de proximité au service de l'économie régionale, s'affirme ainsi comme la banque du premier jour.

### **Chiffre clé**

En 2009, le Crédit Agricole Alpes Provence a réalisé 20% de prêts à la création d'entreprise (PCE) sur son territoire.

### **Crédit Agricole Alpes Provence**

25 chemin des Trois Cyprès

13097 Aix-en-Provence Cedex 02

Tél : 04 42 52 77 00 - Fax : 04 42 52 77 39

[armand.perrin@ca-alpesprovence.fr](mailto:armand.perrin@ca-alpesprovence.fr) - [www.ca-alpesprovence.fr](http://www.ca-alpesprovence.fr)

## **EBP INFORMATIQUE**

Editeur majeur de logiciels de gestion, EBP encourage les créateurs et les entrepreneurs à s'informatiser pour piloter leur activité commerciale. EBP les accompagne avec des solutions simples et performantes dans les domaines de la comptabilité, la gestion, la paye), comme son tout dernier logiciel tout en un : Compta & Devis-Factures Open Line Pratic.

Créée en 1984, EBP réalise désormais un Chiffre d'Affaires de 28 M€ et compte 320 collaborateurs.

### **Chiffres clés**

- CA 2009 : 27 M€

- 320 collaborateurs

- 420 000 clients

### **EBP Informatique**

ZA du Bel Air

Rue de Cutesson

78513 Rambouillet

Tél : 0811 65 80 80 (prix d'un appel local depuis

un poste fixe) - Fax : 01 34 85 62 07

[info.fr@ebp.com](mailto:info.fr@ebp.com) - [www.ebp.com](http://www.ebp.com)

## ESIA PACA

ESIA PACA, Fonds Territorial du réseau FRANCE ACTIVE, propose aux porteurs de projet de TPE de bénéficier :

- des garanties financières :
- France Active Garantie : taux maximal 65% du prêt, avec un plafond de montant garanti de 30 500 €, (45 000 € dans le courant du premier trimestre 2010).
- Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes : montant maximal 70% du prêt, avec un plafond de montant garanti de 27 000 €.
- d'un prêt à taux zéro, de 1 000 € à 10 000 €, couplé obligatoirement à un prêt bancaire ou solidaire d'un montant équivalent,
- d'un prêt à la création d'entreprise (PCE) de 2 000 € à 7 000 €
- d'un accompagnement à l'intermédiation bancaire et à la structuration financière du projet et à son suivi à trois ans.

ESIA PACA, financeur solidaire pour l'emploi, intervient également pour les initiatives d'insertion et les projets solidaires. L'offre de solutions de financement est complète : garanties bancaires, apports en fonds propres, ressources en matière de conseil.

### Chiffres clés

En huit ans :

- plus de 400 entreprises financées
- 16 millions d'euros investis dans les entreprises

### ESIA PACA Siège

25 rue de la République - 13002 Marseille

Tél : 04 91 59 85 70 - Fax : 04 91 59 85 74 - [esia.contact@esia.org](mailto:esia.contact@esia.org) - [www.esia.org](http://www.esia.org)

### Antenne Avignon - Projets Solidaires

26 rue des Teinturiers - 84000 Avignon - Tél : 04 90 85 66 80

### Antenne Avignon TPE

C/O Economis - 6 av François Mauriac - 84000 Avignon - N° Vert : 0800 500 240

### Antenne Var TPE

C/O FOL 83 - Ligue de l'Enseignement - 484 av des Lices - 83000 Toulon - N° Vert : 0800 500 240

### Antenne Alpes-Maritimes

C/O ACEC Cannes - 63 rue de Cannes - 06110 Le Cannet - N° Vert : 0800 500 240

## LINKS CONSEIL

Links Conseil offre aux spécialistes, consultants, formateurs et experts de proposer leurs services aux entreprises, de négocier, d'organiser et de réaliser leurs prestations en intégrant une entreprise de conseil et de formation. Les solutions (portage salarial, temps partagé, portage commercial...), le réseau et les services permettent de gérer efficacement son autonomie professionnelle et de se concentrer sur ses missions.

### Chiffres clés

- 1 100 consultants
- Créé en 1998
- 9 000 missions facturées

### Links Conseil

1/3 rue du Départ

75014 Paris

Tél : 01 56 54 82 00 - Fax : 01 56 54 82 01

[gboulard@links-conseil.com](mailto:gboulard@links-conseil.com) - [www.links-conseil.com](http://www.links-conseil.com)

## LES SCOP

Le mouvement des coopératives de production constitue dans la région l'un des partenaires les plus actifs dans la création et la reprise d'entreprises. En PACA, le nombre de coopératives de production est ainsi passé de 25 (avec 500 salariés coopérateurs) en 1978 à plus de 200 aujourd'hui (avec 2 200 salariés).

### Un modèle d'entreprise développée

Dans une Scop, la majorité du capital appartient aux salariés : ce sont des co-entrepreneurs.

### Une structure légère et efficace

En termes de conseil :

- Aide à la création : aide chaque année à la création de 20 à 25 Scop par reprise ou ex nihilo
- Appui de lancement : guide les entreprises créées pour les mettre sur de bons rails
- Conseil de gestion : conseille les entreprises existantes (développement, restructuration)
- Formation : forme les dirigeants et les associés sur le plan gestionnaire et coopératif

### En termes d'appui financier : 3 outils

- Socoden : prête de l'argent en fonds de roulement
- Sofiscop Sud-est : cautionne les emprunts réalisés par ses membres
- Pargest : fait du capital risque pour la création et la transmission d'entreprises

Depuis deux ans, l'Union Régionale des Scop offre les mêmes prestations pour les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif). La SCIC est un statut juridique alliant entreprise et action sociale, en associant salariés, usagers, collectivités territoriales, etc. Ce statut, à mi-chemin entre l'entreprise et l'association, intéressera les collectivités territoriales et les associations ayant développé une activité marchande.

### Chiffres clés

Scop en PACA : 230 structures, soit environ 3 000 salariés

Scop en France : 1 700 structures, soit environ 37 000 salariés pour 3,1 milliards de CA

### Les Scop

8 rue des Fabres - 13001 Marseille

Tél : 04 91 90 19 35 - Fax : 04 91 90 38 18 - [urpaca@scop.coop](mailto:urpaca@scop.coop) - [www.scop-paca.com](http://www.scop-paca.com)

## LA MUTUELLE DES ARTISANS

### Une gamme complète de solutions et de services

Créée en 1986 par les artisans, administrateurs des caisses vieillesse artisanales (AVA), la MNRA, Mutuelle des Artisans, poursuit son développement en proposant aux chefs d'entreprise une gamme complète de solutions en protection sociale complémentaire, des services adaptés, une expertise reconnue.

Son conseil d'administration, composé exclusivement d'artisans répond aux souhaits exprimés par leurs collègues en créant ou sélectionnant de nouveaux produits afin d'améliorer les prestations des caisses obligatoires.

La Mutuelle des Artisans, dont le produit phare ARIA, 3ème niveau de retraite est choisi par 300 000 artisans, est donc également présente dans les domaines suivants : santé, indemnités journalières, chômage, décès et obsèques. Experts en protection sociale, ses conseillers reçoivent une formation de formateur dispensée par l'EN3S (Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale), ce qui leur permet de proposer aux adhérents de ses partenaires un véritable diagnostic de leur protection sociale.

Partenaire de l'APCM, l'UPA, la CAPEB et la CNAMS, la MNRA devient ainsi la Mutuelle de référence du secteur des métiers.

Des conseillers de proximité se tiennent à votre disposition dans votre région.

### Voir aujourd'hui pour prévoir demain

### Mutuelle Nationale de Retraite des Artisans

506 av du Prado - 13008 Marseille

Tél : 0810 66 66 72 - 0810 66 MN RA - [directionclients@mnra.fr](mailto:directionclients@mnra.fr) - [www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)

## **ORDRE DES AVOCATS**

Le conseil et la défense sont les missions que l'avocat remplit au profit de toute clientèle : particulier, entreprise libérale, artisanale, commerciale ou industrielle, institution, collectivité territoriale, association, etc.

Au titre du conseil, l'avocat exerce son métier, notamment dans le domaine du droit des affaires, lorsqu'un client souhaite « créer, gérer ou transmettre son entreprise ».

Ainsi, l'avocat fournit des conseils et rédige des actes corrélatifs, notamment pour :

- Le choix de la structure et la rédaction des actes pour la création ou la reprise d'une entreprise : exercice à titre individuel ou au sein d'une société : EURL, SARL, SNC, SELARL, SELAFA, SCP, SCM, SAS ou SA notamment.

- Le suivi juridique de l'entreprise dans les domaines du droit des sociétés, du droit social, fiscal, commercial et du droit des contrats (outre les conseils et la défense au titre du contentieux : recouvrement de créances, traitement de contestations prud'homales, commerciales, fiscales, etc)

- La cession de l'entreprise (cession de fonds de commerce, d'activité, de parts sociales ou d'actions), l'analyse des conséquences fiscales, de la gestion patrimoniale du vendeur et les conseils pour l'acquéreur qui est le repreneur de l'activité du cédant et donc, à son tour, exploitant d'une activité.

### **Ordre des Avocats à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence**

Maison de l'Avocat

5, Rue Rifle Rafle

13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 21 72 30 – Fax : 04 42 21 72 43

ordreavocats.aix@avocatline.com - [www.barreau-aixenprovence.avocat.fr](http://www.barreau-aixenprovence.avocat.fr)

### **Ordre des Avocats au Barreau de Marseille**

Maison de l'Avocat

51, Rue Grignan

13006 Marseille

Tél : 04 91 15 31 00 – Fax : 04 91 55 02 10

ordreavocats.marseille@wanadoo.fr - [www.barreau-marseille.avocat.fr](http://www.barreau-marseille.avocat.fr)

## **OSEO**

Création, innovation, développement, international, transmission, Oséo finance et accompagne les PME dans les phases les plus décisives pour leur faciliter l'accès aux financements des partenaires bancaires et des organismes de fonds propres.

### **Oséo**

Avenue du Prado

BP 265

13269 Marseille Cedex 08

Tél : 04 91 17 44 00 – Fax : 04 91 17 84 42

[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

## ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Pour l'expert-comptable, la mission de conseil et d'accompagnement des entreprises est essentielle. L'expert-comptable est en effet un acteur privilégié de la vie économique et financière. Conseiller privilégié et permanent de l'artisan et du commerçant, leurs relations s'inscrivent dans un cadre contractuel et c'est pourquoi les interventions de l'expert-comptable se situent dans tous les domaines (comptabilité, gestion, fiscalité, audit, social...).

A côté de ses missions de conseil variées et bien au-delà de ses missions de nature comptable, l'expert-comptable remplit de nombreuses missions d'assistance et d'accompagnement à toutes les étapes de la vie de l'entreprise ou lors d'opérations particulières : création, investissements, fusion, rapprochement, transmission...

Conseil privilégié, l'expert-comptable est à la fois généraliste et technicien avec un état d'esprit libéral, entreprenant et indépendant.

Afin de remplir ses missions, l'expert-comptable dispose de plusieurs atouts :

- Une formation multidisciplinaire et de haut niveau conduisant au diplôme d'expert-comptable
- Une formation permanente
- L'existence de normes de comportement et de travail édictées par la profession liées à l'exercice des missions
- Un contrôle de qualité interne mis en place par l'Ordre des Experts-comptables au bénéfice de la profession comptable libérale.

Il est le seul professionnel indépendant autorisé par la Loi à établir vos comptes.

Présent dès la création de l'entreprise, l'expert-comptable reste un conseil privilégié tout au long de son développement.

### **Conseil Régional de Marseille Provence Alpes Côte d'Azur Corse de l'Ordre des Experts-comptables**

Tour Méditerranée - 65 av Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 16 04 20 - Fax : 04 91 16 04 27

oecpacac@oecpacac.com.fr - [www.experts-comptables-pacac.fr](http://www.experts-comptables-pacac.fr)

## PAYS D'AIX DEVELOPPEMENT - DISPOSITIF D'AMORÇAGE DE PROVENCE

Ce fonds d'amorçage, géré par Pays d'Aix Développement (sur fonds Charbonnages de France), est destiné à favoriser l'émergence de projets technologiques ou innovants sur le Bassin minier de Provence.

### **Nature de l'aide**

Prêt personnel à taux 0% d'un montant maximum de 40 000 €. Les fonds sont destinés à financer les dernières étapes du projet préalablement à la création d'entreprise (études de marchés, études techniques, mise au point de prototypes, dépôt de brevet...).

### **Critères d'éligibilité**

- Être en phase d'amorçage
- Être porteur d'un projet technologique ou innovant
- Envisager une implantation sur l'une des 17 communes du Bassin minier de Provence ou éventuellement intégrer la pépinière de Meyreuil ou l'incubateur du Centre de Microélectronique de Provence.

### **Chiffres clés**

- 1,6 millions d'euros de fonds
- Prêt jusqu'à 40 000 euros
- Taux 0%

### **Pays d'Aix Développement**

Les Patios de Forbin - 9 bis place John Rewald - 13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 17 02 32 - Fax : 04 42 17 02 33 - [dap@provence-pad.com](mailto:dap@provence-pad.com) - [www.provence-pad.com](http://www.provence-pad.com)

## PACA INITIATIVE

Les Plates-Formes France Initiative forment le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement de la création et de la reprise de petites entreprises.

Elles sont fédérées au sein de France Initiative qui compte aujourd'hui 246 plates-formes en France. Cette appartenance à un réseau national est la garantie d'une bonne utilisation des fonds publics et privés mobilisés et de valeurs communes : respect du créateur, valorisation du droit à l'initiative économique, aide au développement, accompagnement des chefs d'entreprise.

Ces bonnes pratiques correspondent à une démarche qualité certifiée sous la norme AFNOR NF X 0-771.

Aujourd'hui regroupées au sein de l'association régionale PACA Initiative, les 23 plates-formes travaillent en partenariat avec les acteurs clés de l'économie locale : Etat, collectivités territoriales, Caisse des Dépôts, banques et entreprises.

Elles proposent divers outils de financement comme le prêt d'honneur (prêt personnel à taux 0 sans garantie) de 1 500 € à 15 000 €, le dispositif NACRE, le prêt à la création d'entreprise (PCE), le Fonds Régional de Garantie (FRG), le Prêt Régional à la Création d'Entreprise (PRCE), le Prêt Régional à la Transmission d'Entreprise (PRTE), etc. Un lien avec le réseau bancaire est également réalisé.

En complément, des outils de soutien au développement sont aussi proposés comme l'orientation, l'expertise, des sessions de formation, la mise en réseau vers des professionnels ou encore le parrainage.

### **PACA Initiative**

Actipôle – ZI Les Paluds - 255 av de Jouques - 13400 Aubagne  
Tél : 04 42 70 13 15 - paci13@wanadoo.fr - www.paca-initiative.com

### **Réseau France Initiative**

55 rue des Francs Bourgeois - 75181 Paris Cedex 04  
Tél : 01 40 64 10 20 - www.fir.asso.fr



*Le CPEM est signataire de la charte d'engagement du réseau marseillais à la création & reprise d'entreprise*

## POLE EXPERTS CONSEIL

Parce qu'il est plus facile de créer que de durer, Pôle Experts conseil vous soutient par deux démarches fondamentales :

Accompagnement opérationnel à tous les stades de vie d'une entreprise :

- Naissance : aide au démarrage - garantir un projet viable
- Croissance : passer le cap des trois premières années
- Stabilisation : capitaliser son entreprise (rester compétitif sur le marché, garder ses équipes, asseoir financièrement son entreprise...)
- Cession/ reprise : valoriser son patrimoine de dirigeant, assurer la continuité de l'entreprise après la vente

Formations orientées solutions

- Donner une vision globale aux chefs d'entreprise
  - Fournir les outils nécessaires à la gestion d'entreprise
  - Déployer ces outils dans leur entreprise par l'application concrète au sein des séances de travail
- Pragmatisme et concret sont les fondements de ces ateliers.

Public concerné : chef d'entreprise, créateur, repreneur, personnel d'encadrement, collaborateurs

### **Chiffres clés**

- 4 experts conseil
- 16 partenaires métier

### **Pôle Experts conseil**

350 av JRGG de la Lauzière - 31 parc du Golf - CS 90519 - 13595 Aix-en-Provence Cedex 3  
Tél : 06 24 72 51 65 - pole.experts.conseil@gmail.com

## UPE 13

### Le mouvement de l'entreprise

L'Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône est l'organisation interprofessionnelle qui rassemble les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités.

La diversité de nos 10 000 adhérents, patrons, patrimoniaux, dirigeants d'entreprises, salariés... fonde la richesse de nos idées et la vision entrepreneuriale que nous défendons.

L'UPE 13 est financée à 100% par les cotisations des adhérents, ce qui garantit une totale liberté de pensée et d'action, au seul service de l'entreprise.

Forte de 140 ans d'expérience, l'UPE 13 est la porte d'entrée des entreprises dans la communauté entrepreneuriale, dans la vie économique locale et nationale.

L'UPE 13 est présidée par Stéphan Brousse.

### Notre rôle

- Représenter, fédérer, animer, informer et accompagner les entreprises du département pour développer leurs activités
- Participer activement au développement économique et social de notre territoire
- Promouvoir l'entreprise et l'esprit d'entreprise auprès des jeunes, des universitaires, des politiques, des leaders d'opinion...

### L'UPE 13, un réseau en action organisé en 4 missions :

#### Engagement

Proposer et agir pour la communauté des entreprises

#### Service

Conseiller et accompagner les entreprises, les groupements professionnels

#### Animation

Mettre en réseau les entrepreneurs, échanger des expériences

#### Information

Analyser et communiquer les points clés de la vie économique et sociale

Le réseau territorial de l'UPE 13

Aix – Arles – Aubagne – Marseille – Martigues – Salon

6 représentations territoriales pour un maillage de proximité, une parfaite connaissance du terrain, un ancrage local, une forte réactivité.

### L'UPE 13, c'est :

- 10 000 entreprises, qui regroupent près de 50% des salariés du secteur privé du département
- 85% de PME de moins de 20 salariés
- 110 fédérations et groupements professionnels du Commerce, de l'Industrie et des Services
- 40 pôles d'activité et associations d'entreprises

### UPE 13

16 place du Général de Gaulle

13231 Marseille Cedex 01

Tél : 04 91 57 71 00 - Fax : 04 91 54 86 03

[www.upe13.com](http://www.upe13.com)

## URSSAF DE PACA CORSE

### Créateurs d'entreprise ou futurs créateurs professions libérales

#### Votre interlocuteur privilégié : l'Urssaf

Que vous soyez en phase de projet ou de création, l'Urssaf est à votre écoute pour vous informer et vous conseiller, en fonction de vos objectifs, aujourd'hui à l'occasion du forum Génération Entreprendre, mais aussi sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr), et auprès de conseillers dans nos accueils.

Des réunions d'information vous sont par ailleurs proposées : renseignez-vous auprès de votre Urssaf.

#### Comment vous inscrire gratuitement ?

L'Urssaf est le centre de formalités (CFE) des professions libérales et, à ce titre, votre interlocuteur unique. En une seule démarche, vous accomplissez l'ensemble des formalités administratives, fiscales et sociales. Vous pouvez compléter et envoyer le formulaire d'inscription sur [www.cfe.urssaf.fr](http://www.cfe.urssaf.fr).

#### Vous pouvez bénéficier d'aides à la création :

- L'Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises) : la demande se fait en même temps que votre immatriculation, et au plus tard dans les 45 jours suivants, accompagnée du justificatif correspondant à votre situation. Vous serez exonéré (à l'exception de la CSG et de la CRDS, des cotisations maladie, invalidité-décès, allocations familiales, retraite de base et complémentaire) pendant 1 an sur la partie du revenu professionnel < ou = à 19 351 € (pour 2010).
- L'aide au salarié créateur : vous pouvez rester salarié tout en étant créateur. Pour être exonéré des cotisations pendant 1 an (la CSG et la CRDS restent dues), vous devez avoir effectué au minimum l'équivalent de 910 heures d'activité salariée pendant les 12 mois précédant le début de votre activité indépendante et conserver une activité salariée au moins égale à 455 heures pendant les 12 mois suivant la création de votre entreprise.

#### A propos du régime d'auto-entrepreneur

Toute personne peut devenir auto-entrepreneur, que ce soit à titre d'activité principale ou accessoire. En profession libérale, cette activité doit s'exercer sous forme d'entreprise individuelle et relever de la CIPAV pour l'assurance vieillesse. Par ailleurs, l'entreprise individuelle doit relever du régime fiscal spécial BNC (Bénéfices Non Commerciaux) et réaliser des recettes qui ne doivent pas dépasser, en 2010, 32 100 €. L'entreprise est en franchise de TVA (pas de facturation ni de récupération de la TVA). Vos cotisations et contributions sociales sont déclarées et calculées par vous-même en appliquant un taux forfaitaire aux recettes réalisées [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr).

#### 5 bonnes raisons de profiter des services offerts sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) :

- Déclarer l'embauche d'un salarié : vous remplissez votre déclaration directement à l'écran. Un accusé de réception vous est délivré immédiatement.
- Déclarer vos cotisations : pour déclarer et payer vos cotisations, directement en ligne. Vous pouvez modifier les données jusqu'à la date d'échéance et accéder à l'historique à tout moment.
- Une réponse fiable et rapide à votre question : l'Urssaf vous propose un point d'entrée unique pour poser vos questions d'ordre réglementaire ou pratique.
- Connaître votre situation personnelle et suivre votre compte : en adhérant gratuitement, vous pouvez suivre les éléments de votre dossier et réaliser vos demandes en ligne (attestations de marché public et vigilance).
- Etre informé au plus près de l'actualité : abonnez-vous à la lettre d'infos.

#### Les Urssaf de PACA Corse

5 rue François 1<sup>er</sup> - 84048 Avignon Cedex 9 - Tél : 04 90 13 57 95 (ou 99)

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

152 av de la Californie - 06200 Nice - Tél : 04 93 18 55 69 - Accueil du lundi au vend. de 8h à 16h

Bd Abbé-Recco - BP 901 - 20701 Ajaccio Cedex 9 - Tél : 04 95 29 47 00

Accueil du lundi au vend. de 8h à 16h

20 av Viton - 13009 Marseille Cedex 9

Employeur : 04 91 83 52 20 - Profession libérale : 04 91 83 52 00

Accueil le lundi, de 8h à 18h, le mardi, mercredi et jeudi de 8h à 16h30. Le vendredi sur RDV.

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)